

Déclaration SNUipp FSU 54 à la CAPD du 23 janvier 2017

Cette CAPD va étudier la possibilité de mobilité des enseignants à deux titres : la mobilité interdépartementale par le biais des permutations informatisées et la mobilité intra-départementale au travers de la circulaire mouvement.

Hélas, force est de constater que la mobilité choisie des enseignants du 1^{er} degré n'est pas une réalité pour tous.

L'an dernier, 28 collègues n'ont pas obtenu satisfaction pour intégrer un autre département aux permutations informatisées. Notre recrutement académique est une chance en début de carrière car empêche toute nomination à l'autre bout de la France, mais il représente un frein lorsque des collègues veulent changer de région, notamment lorsqu'ils n'ont pas d'enfant. Inversement, entrer en Meurthe et Moselle aujourd'hui est réservé à quelques chanceux, à croire que le climat lorrain devient recherché...

Le SNUipp continue de demander que la mobilité des enseignants soient facilitée.

En ce qui concerne les mutations intra-départementales et la circulaire mouvement que nous allons aborder, nous sommes une fois de plus inquiets. Les affectations éloignées du domicile sont toujours légion. Certes, nous ne pouvons pas déplacer les frontières géographiques de la Meurthe-et-Moselle, mais les politiques d'incitation pour aller exercer dans le Pays Haut ne sont pas assez fortes. Les transports en commun supprimés courant 2016 ont obligé beaucoup d'enseignants qui utilisaient le train à prendre leur voiture, sur cette A31 au trafic surchargé. Des dialogues avec les élus ont-ils été menés pour tenter de parvenir à une politique de logement qui faciliterait l'installation de collègues sur le nord du département ? Limiter les bonifications pour éloignement géographique à 5 points n'est pas en phase avec la réalité vécue par beaucoup de nos jeunes collègues.

De même, la nomination en T1 dans les établissements spécialisés peut placer les collègues dans des situations professionnelles très délicates et angoissantes. Il faut pouvoir protéger cette première affectation en excluant les postes en établissement des affectations des T1.

Par ailleurs, nous constatons qu'encore trop de collègues avec une AGS variant de 10 à 15 ne réussissent pas à obtenir un poste de titulaire à distance raisonnable de leur domicile.

La cellule mouvement peut-elle être abondée en personnels pendant la durée de sais e des vœux ? L'an dernier, nous avons reçu beaucoup de retours de collègues ne réussissant pas à joindre la cellule par téléphone et la messagerie ne permet pas de laisser un message vocal.

Enfin, concernant le recrutement de contractuels qui est une nouveauté pour notre département, le SNUipp-FSU rappelle qu'un recrutement de PE par voie de concours à la hauteur des besoins est nécessaire. LE nombre de places au concours doit être revu à la hausse. Le recours à la liste complémentaire doit être privilégié si besoin.